



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE AUTONOME
POUR L'EXPLOITATION DE LA GENDARMERIE
DU MERCREDI 27 MAI 2026 – COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE**

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 17h00, le conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie de Montreuil-Juigné s'est réuni à la mairie de Montreuil-Juigné, Esplanade Jean Moulin, au salon d'honneur sous la direction de Monsieur Damien POIRIER.

Etaient présents :

- Monsieur ABLAIN Pierre-Samuel
- Monsieur DAMIENS Marc
- Monsieur DUGENETAIS Stéphane
- Monsieur MORINEAU Michel
- Monsieur POIRIER Damien (directeur)

Était absent :

- Monsieur CHOPLIN Jean-Yves

Conseillers en exercice : 5

Date de la convocation : le 30 avril 2026

M. Ablain et M. Poirier présentent les enjeux liés au conseil d'exploitation, et rappellent le contexte de sa création en 2022. Il est proposé d'élire le président et le vice-président du conseil d'exploitation dont les membres ont été désignés lors du conseil municipal du 29 avril 2026.

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Il convient d'élire le président du conseil d'exploitation.

M. ABLAIN Pierre-Samuel se présente comme candidat et obtient au 1^{er} tour du scrutin 4 suffrages.

M. ABLAIN Pierre-Samuel est donc élu président du conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie de Montreuil-Juigné.

Est annexé à cette délibération le procès-verbal de l'élection du président.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Il convient d'élire le vice-président du conseil d'exploitation.

M. DAMIENS Marc se présente comme candidat et obtient au 1^{er} tour du scrutin 4 suffrages.

Mme DAMIENS Marc est donc élu vice-président du conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie de Montreuil-Juigné.

Est annexé à cette délibération le procès-verbal de l'élection du vice-président.

PROPOSITION DE LIGNE DE TRESORERIE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget annexe gendarmerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse d'Epargne apparaît être la plus intéressante.

Il est décidé d'ouvrir à la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable : ESTER
- Taux d'intérêt plancher : 0.62 % l'an (Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro.)
- Paiement des intérêts : Chaque trimestre civil par débit d'office. Le jour de remboursement est exclu
- Commission de non utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle
- Frais de dossier : 400 €
- Demande de tirage : Aucun montant minimum
- Calcul des intérêts : Exact/360

Le maire ou son représentant seront autorisés à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'Epargne et seront habilités à procéder ultérieurement, sans délibération et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et recevront tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré :

- Adopte la présente délibération à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE SOUS-LOCATION GENDARMERIE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Il convient de renouveler le bail de sous-location de la gendarmerie pour une durée de 9 ans pour la période 2026-2035.

Le loyer annuel est fixé à 238 461 €. Il sera révisé tous les 3 ans.

Le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré :

- Adopte la présente délibération à l'unanimité

Il est proposé les dates suivantes pour les prochaines séances du conseil d'exploitation afin de respecter l'obligation de séances à 3 mois maximum d'intervalles : le 26 aout et le 25 novembre. Plusieurs membres du conseil d'exploitation n'étant pas disponibles le 26 aout, une autre date sera proposée.

La séance est levée à 18h.